

Effets à long terme des actes de violence et des traumatismes

- Le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM IV R) de l'American Psychiatric Association explique qu'un événement est «traumatique» lorsque la personne a vécu, a été témoin ou a été confrontée à un ou des événements durant lesquels quelqu'un a pu mourir ou être très gravement blessé, ou bien menacé de mort ou de graves blessures, ou bien durant lesquels son intégrité physique ou celle d'autrui ont pu être menacées. La réaction du sujet à l'événement peut se traduire par une peur intense, ou un sentiment d'impuissance ou d'horreur¹.
- Les femmes incarcérées ont très souvent un passé de violence physique et sexuelle. Les infractions avec violence commises par les femmes ont tendance à être réactionnelles. C'est la raison pour laquelle ces crimes sont le plus souvent commis contre des intimes et non contre des étrangers.
- Des 68 femmes purgeant actuellement une peine à perpétuité pour le meurtre de leur partenaire intime, la majorité avaient été agressées par leur partenaire avant la perpétration de l'infraction².
- La violence sexuelle à l'égard des enfants est aujourd'hui largement reconnue comme une cause de troubles de santé mentale dans la vie adulte. On observe également un chevauchement marqué entre la violence physique, psychologique et sexuelle; les enfants qui subissent une forme particulière de violence sont beaucoup plus susceptibles d'avoir aussi subi d'autres formes de violence³.
- Entre 51 % et 98 % des patients dans la population générale ayant reçu un diagnostic de maladie mentale grave ont signalé avoir vécu des traumatismes⁴, et les taux de prévalence sont similaires dans les programmes de traitement d'abus d'alcool ou d'autres drogues et les autres services sociaux. Chez les enfants, le traumatisme peut être faussement diagnostiqué comme une dépression, un trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA), un trouble oppositionnel avec provocation (TOP), un trouble de conduite, un trouble d'anxiété généralisée, un trouble d'angoisse de la séparation ou un trouble réactionnel de l'attachement⁵.
- Un échantillonnage communautaire aléatoire a montré que les femmes ayant subi de la violence sexuelle dans l'enfance étaient plus susceptibles d'avoir des antécédents

¹ American Psychiatric Association. *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, Révisé (DSM IV-R)* 4^e éd. Washington: APA, 2000.

² Addario, Lise. *Six Degrees from Liberation: Legal Needs of Women in Criminal and Other Matters*. Ottawa: Justice Canada, 2002.

³ Paul Mullen et Jillian Fleming, «Long-term Effects of Child Sexual Abuse». *9 Issues in Child Abuse Prevention*, vol. 9. 1998.

⁴ Mueser, Kim, Lisa Goodman, Susan Trubetta, Stanley Rosenberg, Fred Osher, Robert Vidaver, Patricia Auciello et David Foy. *Trauma and post-traumatic stress disorder in severe mental illness*. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 66, no. 3, p. 493.

⁵ Centre for Substance Abuse Treatment. *Substance abuse treatment for persons with child abuse and neglect issues: Treatment Improvement Protocol (TIP) series*. Washington, DC: U.S. Government Printing Office, 2000.

de travail les situant dans des catégories à plus faible statut socioéconomique.

- Des femmes et des filles se retrouvent à la rue en raison de la violence qu'elles vivaient dans leur foyer et le manque d'accès à des logements peut alors les rendre très vulnérables aux agressions physiques et sexuelles, voire à une mort prématurée. Selon une étude réalisée en Colombie-Britannique, 87 % des jeunes femmes sans abri âgées de 12 à 19 ans avaient été violentées⁶.
- Des réactions post-traumatiques typiques d'une victimisation sexuelle (retours en arrière, épisodes dissociatifs, toxicomanies, incapacité de faire confiance) peuvent facilement passer pour des symptômes habituels d'affections psychiatriques si on les interprète sans tenir compte des agressions⁷.
- Des années 1800 jusqu'au début des années 1980, les enfants autochtones ont souvent été arrachés à leurs familles et envoyés dans des pensionnats où beaucoup ont été victimes de violence physique et sexuelle et trop souvent battus pour avoir parlé leur langue ou pratiqué leur spiritualité traditionnelle. Plusieurs générations d'Autochtones n'ont donc pas pu acquérir de compétences parentales auprès de leurs familles et de leurs communautés. On ne peut sous-estimer les conséquences de la perte de contrôle des Autochtones sur leurs systèmes politique, juridique, linguistique, religieux, familial et économique. Une étude a démontré que le nombre de suicides chez les adolescent-es autochtones était plus élevé dans les communautés qui exerçaient peu de contrôle sur leur propre gouvernance, et plus faible dans les communautés autogérées⁸.
- On estime que seulement 10 % des agressions sexuelles perpétrées contre des femmes sont signalées à la police. Ce faible taux de signalement est en partie attribuable au fait que les agresseurs sexuels occupent souvent une position de confiance ou d'autorité vis-à-vis la victime⁹. Il peut s'agir d'un conjoint, d'un père, d'un autre parent, d'un médecin, d'un entraîneur, d'un conseiller religieux, d'un enseignant, d'un ami, d'un employeur ou d'un rendez-vous. La majorité des agressions sexuelles sont commises par un homme que la victime connaît et qui exerce sur elle des pressions verbales et utilise la ruse ou des menaces¹⁰. Les deux tiers des agressions sexuelles ont lieu dans une résidence privée¹¹.
- Les recherches démontrent systématiquement que la vaste majorité des femmes autochtones ont déjà été agressées, et qu'un enfant autochtone a très peu de chances de grandir sans vivre au moins une expérience directe d'agression ou d'alcoolisme

⁶ Institut canadien de recherches sur les femmes. *Les nouvelles politiques fédérales relatives à l'égalité des femmes: l'épreuve de la réalité*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2008.

⁷ Firsten, Temi. *An Exploration of the Role of Physical and Sexual for Psychiatrically Institutionalized Women*. Toronto: Ontario Women's Directorate, 1990.

⁸ Morris, Marika. Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes, santé et action*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2001.

⁹ Doe, Jane. *The Story of Jane Doe*. Toronto: Vintage Canada, 2004.

¹⁰ *Dispelling the Myths about Sexual Assault*. Toronto: Ontario Women's Directorate, 1998. En ligne au <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/990329/dq990329-fra.htm>

¹¹ Statistique Canada. *Délinquants sexuels*. Le Quotidien, le lundi le 29 mars 1999.

dans son milieu. Les premières manifestations de violence peuvent avoir été infligées au pensionnat ou par des parents à l'âme endommagée par les viols, les mauvais traitements et le génocide culturel subis au pensionnat.

- La violence se perpétue trop souvent à l'âge adulte et entre 48 % et 90 % des femmes autochtones rapportent avoir été agressées aux mains de partenaires. Les femmes autochtones vivent aussi des agressions à caractère raciste et sont beaucoup plus harcelées dans la rue par le public et par la police que les femmes non autochtones¹².
- Une femme peut avoir grandi en voyant sa mère être battue et en avoir conclu que la violence est un élément habituel des rapports de couple. Les enfants qui voient leur père violenter leur mère sont plus à risque de devenir plus tard des victimes ou des auteurs de violence envers les femmes¹³.
- Les enfants qui sont témoins d'actes de violence contre leur mère sont sensiblement plus susceptibles de manifester plus tard un comportement agressif et des troubles affectifs (dépression, peur continuelle, anxiété), une activité criminelle (destruction de biens, vol et vandalisme) et de voir affecté leur développement social et académique. La majorité des personnes incarcérées sous responsabilité fédérale ayant des antécédents de violence familiale avaient été témoins de violence dans l'enfance¹⁴.
- La plupart des femmes agressées se servent de stratégies proactives pour maximiser leur sécurité et celle de leurs enfants. Quelques-unes résistent à l'agresseur et ripostent, quelques-unes s'enfuient et d'autres essaient de maintenir la paix en cédant aux exigences de leur partenaire. Ce qui peut ressembler à une absence de réactions à la violence peut en fait correspondre chez une femme à une stratégie réfléchie destinée à assurer sa protection et celle de ses enfants¹⁵.
- Les sévices physiques et sexuels infligés aux femmes et aux filles coûtent à l'économie canadienne 4,2 milliards chaque année. Ce sont nos impôts qui servent au nettoyage des dégâts causés par les agresseurs¹⁶.
- Plus d'un quart des femmes canadiennes ont été agressées au moins une fois par un partenaire intime. Au Canada, quatre sur cinq des personnes assassinées par leur conjoint sont des femmes tuées par des hommes. Dans la famille, les filles sont agressées beaucoup plus souvent que les garçons. Quatre sur cinq (79 %) des victimes d'agressions sexuelles intrafamiliales sont des filles¹⁷.

¹² Comité canadien sur la violence faite aux femmes. *Un nouvel horizon: éliminer la violence, atteindre l'égalité*. Ottawa: Approvisionnement et Services Canada, 1993.

¹³ Morris, Marika. Institut canadien de recherches sur les femmes. *La violence faite aux femmes et aux jeunes filles*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2002.

¹⁴ Statistique Canada. *La violence familiale au Canada: un profil statistique*. Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique, 2002.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Gibbings, Sheri. Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes, paix et sécurité*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2002.

- Certaines femmes et certaines filles sont plus vulnérables aux agressions physiques et sexuelles. Ainsi, 40 % des femmes handicapées ont déjà été violées, maltraitées ou agressées. Plus de la moitié des femmes autochtones ont déjà été agressées. En plus d'être victimes de violence conjugale, les femmes autochtones et les autres femmes racisées sont la cible d'agressions physiques et sexuelles racistes¹⁸.
- Une bonne part des femmes purgeant une peine de ressort fédéral ont subi pendant l'enfance des agressions sexuelles de nature souvent incestueuse et violente, durant des périodes prolongées et perpétrées par de multiples agresseurs. Elles présentent également un taux élevé de revictimisation aux mains d'hommes violents. Par conséquent, la seule présence d'hommes effectuant des contrôles de routine, l'obligation de raconter à du personnel masculin leur vécu de violence et d'autres souvenirs déclencheurs de ce genre, la surveillance par des hommes et les fouilles à nu, particulièrement en présence de personnel masculin, ont également pour effet de revictimiser les femmes incarcérées.
- Malgré ces statistiques et la dure réalité vécue par les femmes, il n'existe que peu de programmes ou de services de counseling accessibles aux femmes incarcérées ayant subi des agressions physiques ou sexuelles.
- Les droits de la personne des femmes détenues dans les prisons canadiennes ont toujours été violés. En 1994, la fouille à nu et l'application d'entraves infligées aux femmes par des hommes de l'équipe d'intervention d'urgence à la prison des femmes de Kingston, de même que les neuf mois d'isolement illégal des détenues, sont deux exemples qui ont été très largement médiatisés¹⁹.
- Les réfugiées ayant vécu de la violence sexuelle et physique dans des camps pour réfugiés et qui émigrent ensuite au Canada ne rencontrent souvent que bien peu de sympathie ou de compréhension. Beaucoup de ces femmes souffrent d'un syndrome de stress post-traumatique en raison de la guerre, de la persécution et d'agressions sexuelles ou physiques²⁰.
- Les femmes se réfugient souvent au Canada pour les mêmes raisons que les hommes: fuir la répression politique ou la guerre dans leur pays. De plus, certaines d'entre elles ont peut-être été victimes de torture sexuelle et sont traumatisées et terrifiées. Elles doivent ensuite faire face à l'incertitude et à la confusion qui accompagnent l'établissement dans un nouveau pays et l'adaptation à une nouvelle culture.
- Le Canada n'a pas toujours reconnu que les femmes pouvaient subir certaines formes de persécution en raison de leur sexe notamment, le viol, la grossesse, l'avortement, les mariages forcés et la mutilation. La Cour fédérale du Canada a ainsi renversée la

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Kim Pate. «50 Years of Canada's International Commitment to Human Rights: Milestones in Correcting Corrections for Federally Sentenced Women». *Eradicating Poverty and Violence in the 21st Century*. les cahiers de la femme, 2000, vol. 20(3), p. 44.

²⁰ Gibbings, Sheri. Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes, paix et sécurité*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2002.

décision d'un juge d'une Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada qui avait rejeté la demande d'une femme venue de Chine. Selon ce juge, la politique chinoise de l'enfant unique exigeant que les femmes avortent pour éviter toute seconde grossesse ne constituait pas une persécution contre les femmes ou une violation de leurs droits, mais bien une question de «logique économique»²¹.

Références

- Addario, Lisa. *À six degrés de la libération: besoins juridiques des femmes en matière pénale et autre*. Ottawa: Justice Canada, 2002.
- American Psychiatric Association. *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, Révisé (DSM IV-R)*, 4^e édition. Washington: APA, 2000.
- Center for Substance Abuse Treatment. *Substance abuse treatment for persons with child abuse and neglect issues Treatment Improvement Protocol (TIP) series*. Washington, DC: U.S. Government Printing Office, 2000.
- Comité canadien sur la violence faite aux femmes. *Un nouvel horizon: éliminer la violence, atteindre l'égalité*. Ottawa: Approvisionnement et Services Canada, 1993.
- Dispelling the Myths about Sexual Assault*. Toronto: Ontario Women's Directorate, 1998.
- Doe, Jane. «The Story of Jane Doe». Toronto: Vintage Canada, 2004.
- Firsten, Temi. *An Exploration of the Role of Physical and Sexual Abuse for Psychiatrically Institutionalized Women*. Toronto: Ontario Women's Directorate, 1990.
- Gibbings, Sheri. Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes, paix et sécurité*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2002.
- Institut canadien de recherches sur les femmes. *Les nouvelles politiques fédérales relatives à l'égalité des femmes: l'épreuve de la réalité*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2006.
- Morris, Marika. Institut canadien de recherches sur les femmes. *Violence envers les femmes et les filles*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2002.
- Morris, Marika. Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes, santé et action*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2001.
- Morris, Marika. Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes immigrantes et réfugiées*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2002.

²¹ Morris, Marika. Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes immigrantes et réfugiées*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2002.

Mueser, Kim, Lisa Goodman, Susan Trubetta, Stanley Rosenberg, Fred Osher, Robert Vidaver, Patricia Auciello et David Foy. *Trauma and post-traumatic stress disorder in severe mental illness*. Journal of Consulting and Clinical Psychology, vol. 66, no. 3.

Mullen, Paul et Jillian Fleming, «Long-term Effects of Child Sexual Abuse» (1998) *9Issues in Child Abuse Prevention*. 1998, vol. 9.

Pate, Kim. «50 Years of Canada's International Commitment to Human Rights Millstones in Correcting Corrections for Federally Sentenced Women». 2000. Dans *Eradicating Poverty and Violence in the 21st Century*. les cahiers de la femme, vol. 20, no. 3.

Statistique Canada. *Délinquants sexuels*. Le Quotidien, le lundi le 29 mars 1999. En ligne au <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/990329/dq990329-fra.htm>

Statistique Canada. *La violence familiale au Canada: un profil statistique*. Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique. 2002.